



La lettre du CPIE Pays Gersois



La fin de cette année 2015 est marquée par la réforme territoriale. La loi renforce notamment le rôle de la Région en matière d'aménagement durable du territoire et recentre le département sur les compétences de solidarité. Cette évolution associée à la suppression de la clause de compétence générale et à la montée en puissance des intercommunalités, va modifier sensiblement les modalités de fonctionnement des associations. De nouveaux partenaires, une inscription des actions dans les territoires de projet, une structuration plus forte à l'échelle régionale, un autre dispositif de subventions, voilà ce qui nous attend à partir de 2016. Nous pouvons le voir comme un chemin semé d'embûches, mais ce peut être également un nouvel horizon, des perspectives de collaboration, d'actions collectives, sur un territoire élargi. Au nom des administrateurs-trices et des salarié-e-s du CPIE, je vous souhaite à tous une bonne année 2016 pour qu'ensemble nous construisions un monde plus durable.

Vincent LABART
Président du CPIE Pays Gersois



Les Plantes Exotiques Envahissantes dans le Gers

Les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) sont des espèces qui proviennent de pays lointains et qui s'implantent dans nos territoires, l'homme étant le principal moteur de ces nouvelles arrivées. Elles posent un certain nombre de problèmes : elles occasionnent notamment des incidences au niveau de la santé humaine, de l'économie et de l'environnement.

Face à ce constat, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) ainsi que d'autres acteurs ont menés un travail important sur ces espèces, dont est issu le Plan Régional d'Actions sur les PEE en Midi-Pyrénées. Le CBNPMP en est l'animateur. Pour mener à bien les missions de ce plan, les CPIE de Midi-Pyrénées ont créé un panel d'outils pédagogiques qu'ils animent. Grâce à cela, ils ont monté des projets départementaux qui conjuguent la formation de professionnels, la sensibilisation du grand public et l'apport d'une aide à la décision et à la gestion.

Vie associative

Le nouveau projet associatif du CPIE, rédigé pour la période 2015-2017, donne l'occasion de formaliser nos valeurs en corrélation avec les enjeux locaux et globaux, de définir nos actions dans les trois axes majeurs (transmettre, accompagner, préserver) et de valoriser nos agréments, nos partenaires techniques et financiers.



A partir des diagnostics réalisés en 2014 (démarche de renouvellement du label CPIE), de nouvelles orientations vont guider les années qui viennent, tant en fonctionnement interne (mobiliser adhérents et salariés, élargir nos prestations) qu'en accompagnement du territoire (changement climatique, ressource en eau, biodiversité).

Cette feuille de route sera régulièrement relue collectivement, et ce suivi sera présenté à chaque Assemblée Générale. Un tel document servira aussi d'argumentaire auprès de nos partenaires, pour expliciter notre vision à moyen terme et ainsi consolider nos compétences d'interventions.



Le coin des petits et grands curieux



Cet automne, vous avez cueilli diverses variétés de figues, vous vous êtes baladés sous les feuillages rougis, vous avez exposé vos œuvres éphémères, vous avez déambulé d'arbre en arbre, vous avez partagé votre passion du jardinage...

L'hiver arrive et il est maintenant temps de se calfeutrer à la chaleur de sa demeure. Le programme d'animations 2015 s'achève, mais pas d'inquiétude, nous vous retrouverons pour nos prochains Rendez-vous Nature dès 2016 !

Vous avez été nombreux à nous avoir renvoyé le questionnaire concernant vos préférences en termes d'ateliers et de sorties nature. Nous nous attacherons à vous proposer un programme d'activités correspondant à vos attentes. Merci de votre participation !



Connaître notre territoire

La COP 21, aussi dans le Gers !

Du 30 novembre au 11 décembre s'est tenue la COP 21 à Paris. Savez-vous que le territoire gersois s'est également engagé dans cet événement ?

- Le Manifeste pour la COP 21 du 38ème Festival de Jazz in Marciac a été remis au Ministère du Développement Durable en tant que contribution locale à la lutte contre le réchauffement climatique.
- La ville d'Auch a organisé des actions de sensibilisation à la transition énergétique (retransmission de débats menés à Paris, des expositions, une conférence, un spectacle, des animations scolaires...).
- Une quinzaine de collégiens, membres de la commission du développement durable du Conseil Départemental des Jeunes du Gers, ont conduit plusieurs projets pour le climat.
- Un rassemblement pour le climat a eu lieu à Auch en amont de la COP 21.



La Trame Verte et Bleue dans le Gers

Outre la disparition de ses habitats, la biodiversité souffre de la fragmentation des territoires. Issue des réflexions du Grenelle de l'environnement en 2007, la Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir, voire restaurer, les connexions entre les milieux naturels. À cet effet, un programme d'accompagnement et d'amélioration de la prise en compte de la TVB est en cours dans la région pour la période 2015-2016, auquel participent localement l'Union Régionale des CPIE et l'association Nature Midi-Pyrénées. Il offre notamment aux collectivités en démarche de Plans Locaux d'Urbanisme, la possibilité d'être sensibilisées, accompagnées et suivies sur ce sujet. Des séquences techniques de vulgarisation des notions de continuités écologiques peuvent être dispensées aux élus et techniciens de collectivités. N'hésitez pas à nous contacter à ces sujets.



Une astuce pour l'environnement



Chaque année, 1,3 milliard de tonnes de produits alimentaires sont jetés dans le monde. En France, c'est en moyenne 20 kg par personne et par an d'aliments, pour certains encore consommables, qui finissent dans nos poubelles ! Alors comment lutter contre ce gaspillage alimentaire ?

- Cuisiner les restes, les aliments entamés et les produits frais en priorité pour ne pas les laisser se périmer.
- Faire les courses une fois ses réserves vides et anticiper les repas de la semaine afin de ne pas acheter plus que de besoin.
- Savoir déchiffrer les dates : la date limite de conservation (DLC) indique que le produit est périmé alors que la date de durabilité minimale (DDM) signifie que le produit perd certaines de ses qualités mais peut encore être consommé.
- Nettoyer régulièrement son réfrigérateur pour éviter la propagation de bactéries.
- Au restaurant, demander un Doggy bag lorsqu'on ne finit pas son assiette et que le restaurateur le propose.

Pour plus d'informations sur les gestes à adopter : <http://agriculture.gouv.fr/anti-gaspi/anti-gaspi>

Ça bouge ailleurs



L'année 2016, pour les associations comme pour d'autres structures, sera marquée par une mutualisation des moyens, et par de nouvelles formes de partenariats.



Des démarches ont été lancées dans les réseaux auxquels nous adhérons et que nous co-animons, pour des projets, des outils ou des recrutements partagés, le plus significatif se trouvant dans des réponses communes aux appels à projets.